

ethnoculturels (mais pas tous) appartiennent à l'une ou l'autre de ces deux grandes catégories⁶. Presque toutes les démocraties libérales sont multinationales ou polyethniques ou les deux. Le « défi du multiculturalisme » consiste à accommoder ces différences nationales et ethniques dans la stabilité et dans une perspective moralement défendable.

B — Pour comprendre le fédéralisme

Le fédéralisme permet-il de relever ce défi? Fournit-il un mécanisme pratique ou souhaitable pour répondre aux besoins des minorités nationales et des groupes ethniques? Afin de répondre à cette question, nous devons toutefois exprimer clairement ce que nous entendons par « fédéralisme ». En quoi les États fédéraux diffèrent-ils, non seulement des États-nations unitaires, mais aussi des autres systèmes de partage du pouvoir (p. ex. « conso-ciation »; confédération)?

Il n'existe aucune définition universelle du « fédéralisme ». Aux fins de notre analyse, nous pouvons toutefois définir le fédéralisme comme un régime politique qui prévoit une répartition des pouvoirs enchâssée dans la constitution entre au moins deux sous-unités (provinces/Länder/États/cantons), définies sur une base territoriale et de telle sorte que chaque palier de gouvernement exerce un pouvoir souverain dans certains domaines. On distingue ainsi le fédéralisme de i) la décentralisation administrative, où un pouvoir central établit les politiques de base dans tous les domaines, mais confie ensuite le

6. Les Afro-américains constituent un bel exemple de groupe ethnoculturel qui n'entre pas dans ces catégories. Ils ne correspondent pas au profil des immigrants volontaires, non seulement parce que la plupart d'entre eux ne sont pas venus en Amérique de leur propre gré, puisqu'ils étaient des esclaves, mais aussi parce que, lorsqu'ils sont arrivés, on les a empêchés (au lieu de les encourager) de s'intégrer aux institutions de la culture majoritaire (notamment par la ségrégation raciale, les lois contre le croisement des races et l'alphabétisation). Ils ne correspondent pas non plus au profil d'une minorité nationale, puisqu'ils n'ont pas de terres ancestrales en Amérique ni de langue historique commune. Ils venaient de diverses cultures africaines, parlaient des langues différentes et aucun effort n'a été fait pour maintenir des liens entre ceux qui avaient un bagage ethnique commun. Au contraire, les membres de la même culture (et souvent de la même famille) étaient souvent séparés lorsqu'ils arrivaient en Amérique. Et même s'ils partageaient la même langue africaine, les esclaves n'étaient pas autorisés à la parler, les propriétaires craignant qu'elle ne puisse servir à fomenter la rébellion. En outre, avant l'émancipation, il leur était interdit par la loi d'essayer de recréer leur propre culture (p. ex. toutes les formes d'associations noires, sauf les Églises, étaient illégales). La situation historique des Afro-américains est donc très inhabituelle. On leur interdisait de s'intégrer à la culture majoritaire et même de maintenir leur langue et leur culture antérieures, ou de créer de nouvelles associations et institutions culturelles. Ils n'avaient pas de patrie ni de territoire, mais étaient pourtant isolés physiquement. Nous ne devrions donc pas nous attendre à ce que des politiques qui conviennent aux immigrants volontaires ou aux minorités nationales conviennent aux Afro-américains, ou inversement. Pour une analyse de leur statut particulier et d'autres groupes anormaux, voir W. KYMLICKA, *op. cit.*, chapitres 2 et 5. Une enquête récente sur les conflits ethnoculturels dans le monde indique cependant que les deux grandes catégories que nous avons décrites comprennent la plupart des groupes visés par ces conflits – voir Ted GURR, *Minorities at Risk: A Global View of Ethnopolitical Conflict*, Washington, Institute of Peace Press, 1993.